

PROCES-VERBAL N° 13

CONSEIL COMMUNAL DE LEYSIN

Séance du 14 juillet 2004, Maison de Paroisse, 20 h 15

Monsieur Denis RIME, Président, salue Mesdames et Messieurs les Conseillers, Monsieur le Syndic, Messieurs les Municipaux, le représentant de la presse et le public. Il remercie chacun pour sa présence à cette troisième assemblée du Conseil communal de l'année 2004.

Sont excusés : Mesdames et Messieurs Marlène DROZ, Gaby GUIGNARD, Viviane PAVILLARD, Martine RUCHET, Isabelle SAUSER, Jean-Michel GIL, Bernard GRANDJEAN, Christian HOSSMANN, Jacques MANIGLEY, Frank MUHLEMATTER, Jean-Martin STOLL, Sebastiano TAMBURELLO et Eric VAGNIERES

Sont absents : Mademoiselle Aurélie LIETTA et Monsieur Henri JAQUET

L'appel fait constater la présence de 30 conseillers. Le quorum étant atteint, le conseil peut délibérer valablement et la séance est ouverte.

Le procès-verbal de la séance du 22 avril 2004 a été adressé à chaque conseiller. Il n'appelle aucune remarque et est approuvé à l'unanimité avec remerciements à la secrétaire. La convocation pour cette séance a été envoyée dans les délais. Aucune modification n'est apportée à l'ordre du jour qui sera suivi tel que présenté.

1.- COMMUNICATIONS DU BUREAU

Le 1^{er} mai, Monsieur Denis RIME a représenté les autorités communales lors des promotions de la Schiller International University, qu'il remercie chaleureusement pour la réception.

Le 16 mai, les électeurs ont été appelés pour des votations fédérales et cantonales. Les résultats sont les suivants :

Votations fédérales

1. 11^{ème} révision de l'AVS :
 - refusé par 351 non contre 186 oui
2. Financement de l'AVS/AI par le biais d'un relèvement de la TVA :
 - refusé par 327 non contre 206 oui
3. Train de mesures fiscales (paquet fiscal) :
 - refusé par 323 non contre 209 oui

Votations cantonales

1. Initiative populaire « Sauver le Pied du Jura » :
 - refusé par 324 non contre 166 oui
2. Initiative populaire et contre-projet du Grand Conseil : Modification de la loi sur les successions et donations :
 - 2A. initiative acceptée par 400 oui contre 112 non
 - 2B. contre-projet accepté par 277 oui contre 179 oui à l'initiative

Le 4 juin, Madame Solange FORESTIER a représenté les Autorités communales lors de la cérémonie marquant le 101^{ème} anniversaire de Madame Martha PHILIPONA.

Le 4 juin, Monsieur Denis RIME a pris part aux promotions de Glion Institut de Hautes Etudes à Bulle, qu'il remercie de son invitation.

Le 5 juin, la Société d'art public a tenu son assemblée générale à Leysin. Monsieur Denis RIME remercie sa présidente ainsi que les membres de cette association pour l'invitation et l'accueil réservé.

Le Président donne lecture de la lettre adressée à la Municipalité par la famille Martin, de la Tour de Peilz, qui a décidé de maintenir son opposition au projet "Helia", création d'un centre de bien-être "En Caudraule".

Monsieur Denis RIME fait part aux conseillers du message reçu le 24 juin, de Madame Viviane PAVILLARD.

Le 3 juillet, Monsieur Denis RIME a participé à l'inauguration du Jardin des plantes médicinales de Leysin. Il félicite et présente ses vœux à la Fondation Gentiana.

Le Président donne lecture de la réponse adressée le 9 juillet par la Municipalité à la famille Martin, à la Tour de Peilz, faisant part de son point de vue au sujet de ce dossier, tout en réservant sa décision, positive ou négative, selon l'interprétation qui lui paraîtra juste de la réglementation, sans écarter au demeurant la possibilité d'adapter celle-ci, si cela s'avère opportun ou nécessaire.

Le 9 juillet, le Président a assisté à la commémoration du 20^{ème} anniversaire des Jeux Olympiques de Sarajevo. Organisée par Monsieur Silvio GIOBELLINA, médaillé olympique de bob à quatre, cette manifestation a permis de revivre de grands et émouvants moments.

Décès et naissances

Plusieurs décès sont malheureusement survenus dans notre commune depuis le dernier conseil, ceux de Mesdames et Messieurs Angèle FAVRE, Roland GAGNEBIN, Lisabeth BURKI, Joseph JOHNSON, Robert OGUEY et Elisabetta RIGAZIO

Afin d'honorer la mémoire des disparus, Monsieur le Président prie l'assemblée de se lever pour observer un instant de silence.

Monsieur RIME a le plaisir de souhaiter la bienvenue à dix nouveau-nés et de féliciter les parents de :

Duet RAMADANI, Pierre-Alain MEFE, Alissia WHITE, Millie Rose MC CARTNEY, Lochlan Malachi STEFANISHYN, Gaston SCHADT, Marion ANDRE, Elsa FARIAS, Natacha SAINTLOS, Liloo TISSOT-DAGUETTE.

2.- RAPPORT DE LA COMMISSION CHARGÉE DE L'ETUDE DU PREAVIS No 6/2004 **Construction d'un parking à l'Avenue Rollier, sur parcelle RF n° 44**

Monsieur Alexandre DURGNAT, en l'absence de Monsieur Jean-Michel GIL, rapporteur de la Commission *ad hoc*, donne lecture du rapport établi. Sous forme d'amendement, la Commission propose la suppression du système de gestion du stationnement, ce qui engendrera un abaissement du coût de CHF 160'000.-- à CHF 146'000.--.

Elle recommande de remettre à plus tard l'éventualité d'instaurer un système de stationnement payant, estimant que cela pourrait nuire à une certaine qualité de vie de la Commune.

La Commission sollicite la Municipalité pour qu'elle lui présente une étude globale sur la gestion des parkings du centre du Village.

La Commission préconise l'approbation du projet communal pour un montant à hauteur de CHF 146'000.--, à financer par le biais des liquidités courantes.

Monsieur Max KNECHT, rapporteur, fait part de la position de la Commission des finances qui se déclare, à l'unanimité, favorable au mode de financement proposé par le préavis municipal. Par contre, lors de sa séance, la majorité des membres présents, a soutenu également la suppression du système de gestion de stationnement proposée par la Commission *ad hoc*.

Monsieur Patrick BLATTI estime que si la construction du nouveau parking prévu est un investissement parfaitement approprié, il n'en va pas de même du projet d'installation d'un horodateur collectif. Il craint que le fait de devoir payer pour stationner ne pénalise les commerces. Il craint également que ce système ne s'étende à tous les parkings de la Station, ce qui irait à l'encontre de la qualité de l'accueil et de l'aspect convivial que nous voulons donner à notre village. A son sens, le rendement qui en résulterait ne vaut pas le risque répressif de ces installations. Par contre, s'il existait un problème de parage insurmontable et récurrent, l'installation d'un système de gestion de stationnement serait alors une nécessité, ce qui, aujourd'hui, n'est pas le cas. Dès lors, Monsieur BLATTI recommande l'appui de l'amendement présenté par la Commission chargée de l'étude du préavis n° 6/2004.

Monsieur Patrick NEGRI, municipal, estime que le paiement du parking permettrait d'éviter des stationnements prolongés. Il relève qu'il s'agit d'un investissement qui pourrait être amorti sur dix ans. La gratuité serait instaurée entre 12 heures et 14 heures de même que le

soir, les dimanches et jours fériés. Le contrôle pourrait être effectué par la police locale, sans frais supplémentaires. Contact devrait être pris avec les commerçants touchés par ces mesures. Monsieur Patrick NEGRI propose le refus de l'amendement.

Monsieur André HEFTI, se référant au point 3 du préavis municipal traitant de l'étude du stationnement à Leysin dans le cadre d'un concept global, souhaite savoir dans quel délai celui-ci sera présenté.

Monsieur Patrick NEGRI explique que le projet représente la première phase du concept et que la suite est liée à la question des horodateurs.

La parole n'étant plus demandée, l'amendement et le préavis sont soumis aux votes :

- l'amendement présenté est accepté à la majorité
- le préavis, tenant compte de l'amendement, est accepté à l'unanimité.

3.- RAPPORT DE LA COMMISSION CHARGÉE DE L'ETUDE DU PREAVIS No 7/2004

Demande de crédit pour financer les mesures d'urgence destinées à la lutte contre le bostryche dans les forêts communales (3^{ème} année)

Monsieur Etienne GROSS, rapporteur de la Commission *ad hoc*, fait part de la décision unanime d'accepter les conclusions du préavis n° 7/2004. Il est relevé que s'agissant d'une obligation cantonale de lutter contre l'invasion du bostryche, Canton et Confédération subventionnent à hauteur de 90% env. les frais engendrés. Les forêts touchées se situent essentiellement aux Charbonnières. Leur rôle de forêts protectrices est essentiel (érosion, avalanches, faune et flore). Un volume d'env. 3'000 m³ doit être abattu.

Monsieur Max KNECHT, rapporteur de la Commission des finances, nous communique la décision de cette Commission qui se déclare favorable au mode de financement proposé par la Municipalité.

Monsieur José CRESPO s'étonne de l'article paru dans *Le Temps*, émanant de l'Office Fédéral de l'Environnement, qui, dans les grandes lignes, estime qu'au point de vue écologique, le bostryche n'est pas une menace et au contraire, les coupes qui en résultent permettent un rajeunissement de zones boisées.

Monsieur Jean-Marc UDRIOT donne également lecture d'un article paru dans *24 Heures*, allant dans le sens inverse. En tout état de cause, il semble que tout soit bon pour justifier les restrictions budgétaires décidées par la Confédération.

La parole n'est pas demandée et ce rapport est soumis au vote. Il est accepté à l'unanimité.

- 4.- - RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES SUR L'EXAMEN DES COMPTES POUR L'EXERCICE 2003**
- RAPPORT DE LA COMMISSION DE GESTION SUR LA GESTION DE LA MUNICIPALITE POUR L'EXERCICE 2003

Préalablement, la Municipalité signale qu'en page 14 du Rapport de gestion, une erreur s'est glissée dans la composition de la Commission de gestion. Les tâches sont effectivement réparties comme suit : Mme Isabelle SAUSER, présidente, Mme Dominique BLANCHARD, rapporteur et M. Christian BRIDE, membre.

Monsieur Max KNECHT, rapporteur, donne lecture du rapport de la commission des finances, dans lequel et en résumé, les points suivants sont relevés :

- augmentation des charges et augmentation des recettes par rapport au budget et à l'exercice précédent
- coûts supplémentaires par rapport au budget établi pour les lignes de transports régionales
- participation aux déficits du bus-navette supérieure au budget
- légère augmentation des recettes de l'impôt sur la fortune par rapport à l'exercice 2002, par contre baisse importante de l'impôt sur le bénéfice net des personnes morales par rapport au budget et par rapport à 2002, compensée partiellement par des droits de mutation, impôts de succession et donations en augmentation
- globalement, après déduction des charges, l'ensemble des recettes fiscales et autres participations est inférieur par rapport au budget et supérieur par rapport à l'exercice 2002
- les comptes du service des eaux, des égouts de la station d'épuration et du ramassage des ordures ménagères sont équilibrés
- augmentation des recettes brutes de la taxe de séjour

Remarque :

- Certains membres de la Commission ont fait remarquer que le compte 160 "Tourisme" ne cesse d'augmenter. Ils recommandent d'être plus attentifs à la continuelle augmentation de ce compte. Il est à relever que figure dans ce compte un montant important, consacré à l'acquisition des décorations de Noël, selon préavis n° 5/2003.

En conclusion, la Commission des finances remercie la Municipalité pour sa bonne gestion des comptes. La Commission réitère les remarques émises les années précédentes quant à la vigilance constante à avoir en ce qui concerne les dépenses du ménage communal. Elle souligne que l'exercice écoulé a été excellent puisqu'il a permis d'effectuer pour plus de CHF 1'200'000.-- d'amortissements comptables.

La Commission des finances propose que les comptes 2003 soient adoptés tels que présentés et que son rapport soit inclus dans celui de la Commission de gestion.

Monsieur José CRESPO, rapporteur pour la Commission de gestion, donne lecture du rapport dont les points essentiels sont relevés ci-après :

- la mise en service d'un deuxième bus scolaire a réglé le problème du nombre d'élèves à transporter. Le coût supplémentaire sera de l'ordre de CHF 5'000.-- pour cette année scolaire, à mettre éventuellement à charge des parents. Ces bus ne correspondent pas aux normes standard de sécurité et ne peuvent circuler que sur territoire communal.

- l'avenir des remontées mécaniques est partie intégrante de l'étude menée actuellement sur la diversification touristique dans les Préalpes Vaudoises
- le financement en vue du maintien du bus Glacier 3000 est à étudier par la Municipalité
- les nouvelles normes de Police 2000, encore en période d'essai, entraînent une réorganisation des services de Police et de Gendarmerie, réduisant les services et le contact avec la population.

La Commission de gestion propose, sur préavis de la Commission des finances, d'approuver les comptes de l'exercice 2003 et d'en donner décharge à la Municipalité.

La discussion est ouverte.

Monsieur Yvan TAUXE s'est penché sur le compte 160 "Tourisme" et relève que compte tenu de l'amortissement de CHF 100'000.-- et de l'achat des décorations de Noël pour CHF 154'618.55, ce compte a en fait diminué de CHF 50'995.10. Il ne comprend donc pas le calcul de la Commission des finances qui conclut à une augmentation. Il relève également que la participation à l' ARDA et Alp'3000 n'a pas augmenté depuis quatre ans, que la subvention à Leysin Tourisme est identique depuis 1995 et sans indexation, que le compte participation manifestation a diminué de quelques 65%. Il regrette l'ambiguïté des termes utilisés par la Commission des finances et rappelle que notre Commune vit principalement de l'économie du tourisme.

Monsieur Jean-Robert NEVEU se réfère à la remarque de la Commission des finances stipulant *"Certains membres de la Commission ont fait remarquer que le compte 160 "Tourisme" ne cesse d'augmenter"*. Il est surpris que la phrase initiale admise de façon collégiale, ne soit pas rapportée telle quelle dans le rapport, à savoir *"Compte tenu de l'achat des décorations de Noël (...) il est à relever que le compte 160 "Tourisme" ne cesse d'augmenter. Soyons dorénavant plus attentifs à la continuelle augmentation de ce compte"*.

Il regrette de n'avoir pu prendre connaissance du rapport définitif avant sa transmission à la Municipalité, ce qui lui aurait permis d'y faire apporter les modifications qu'il souhaitait.

Monsieur NEVEU a également procédé à une analyse des données, dans laquelle il tient compte d'un amortissement de CHF 20'000.-- au lieu des CHF 100'000.-- effectifs, ce qui rend cette analyse chiffrée inexacte. Par contre, il fait remarquer que depuis 1993, les dépenses liées au tourisme ont doublé alors que le nombre de touristes a régressé.

Monsieur le Syndic relève qu'une analyse des coûts du compte "Tourisme" sur les dix dernières années doit tenir compte de l'évolution de multiples paramètres, notamment l'acquisition de locaux dans le bâtiment "Régency", et l'assainissement de Leysin Tourisme. Il profite de remercier Leysin Tourisme pour sa bonne gestion.

Afin de mieux répondre aux questions relatives au compte 160 "Tourisme" Monsieur Jean-Marc UDRIOT, municipal, a établi un tableau comparatif de 1999 à 2003, qui est annexé au présent procès-verbal.

Il relève d'autre part que le tourisme étant une industrie vitale à notre région, si des économies doivent être effectuées, elles doivent l'être de manière concertée mais qu'en

Par son intervention, Monsieur Jean-Marc UDRIOT, municipal, désirait simplement sensibiliser les membres du conseil communal à l'importance du tourisme pour Leysin, ce dont ils sont conscients.

Monsieur le Syndic tient à souligner que la gestion de la Commune est saine et que dans le montant de fr. 29'768'522,40 figurant au bilan sous la rubrique "Emprunts à moyen et long terme" sont inclus des emprunts destinés à des financements fort divers :

- fonctionnement courant
- réseaux d'eau et d'épuration, dont les comptes, y.c. intérêts et amortissements, doivent être équilibrés
- installations sportives, telles les deux centres sportifs, le télésiège Leysin-Tête d'Aï, dont les charges financières sont assurées par la Taxe de séjour
- HLM Val-Fleuri autofinancé par le produit des loyers
- assainissement de Télé-Leysin, remboursé contractuellement par cette société.

Si l'on déduit ne serait-ce que les emprunts pour Val-Fleuri et Télé-Leysin, le montant total est ramené à fr. 20'000'000,-- (arrondi), chiffre qui n'a pas varié depuis en tous les cas 1999, voire même 1993, soit depuis plus de 10 ans.

Monsieur Lombardi relève encore que tous les investissements et les emprunts correspondants sont régulièrement amortis. La gestion est saine et la Municipalité veille à ce que la Commune ne "croule" pas sous les emprunts.

Madame Dominique BLANCHARD pose la question de savoir pourquoi aucune recette de publicité ne figure dans le compte du bus local.

Monsieur Philippe LIETTA, municipal, répond qu'il y a effectivement eu erreur de sa part. Si jusqu'en 2002, les publicités se reconduisaient automatiquement, dès l'exercice 2003, cela n'était plus le cas et les contacts nécessaires n'ont pas été pris avec les annonceurs. Il veillera à ce que cela soit corrigé.

Monsieur Patrick BLATTI doit avouer sa perplexité lors de la lecture du rapport de la commission de gestion. Il a en effet beaucoup de mal à comprendre comment le dépassement de Fr. 5'000.-- du budget du bus scolaire a pu interpellé la commission de gestion de telle sorte que ce fait apparaisse en première place sur ce rapport tant cette somme lui apparaît être formidablement dérisoire.

D'autre part, quand bien même ce service est mis à disposition à bien plaisir, on ne peut nier son utilité pratique dans un village aussi étendu que le nôtre.

Monsieur BLATTI se demande comment expliquer aux parents des élèves qui bénéficient de ce service que celui-ci pourrait être remis en question pour quelques milliers de francs alors que nous n'hésitons pas à investir près de 10 millions de francs entre l'assainissement de Télé-Leysin et les canons à neige.

Monsieur BLATTI demande de ne pas oublier que nous parlons ici de nos enfants qui à coup sûr représentent l'avenir de notre village. Il termine en précisant que c'est avec ce genre

de service que nous pouvons inciter des familles à s'installer à Leysin et à y payer leurs impôts.

Madame Dominique BLANCHARD répond que la préoccupation de la Commission ne se situe pas au niveau des finances mais bien de l'organisation pour laquelle il serait judicieux que la Municipalité procède à une réflexion.

La parole n'est plus demandée et ce rapport est soumis au vote. Il est accepté à l'unanimité.

5.- COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE

WC publics Place du Marché

Monsieur Didier Deladoey : ces installations sont en service et le prix de revient net, compte tenu de la participation de Swisscom de CHF 3'000.-- env. et des 632 heures de main d'œuvre, s'élève à CHF 15'354.10.

Chantier Avenue Rollier

Monsieur Didier Deladoey : ce chantier accuse trois semaines de retard dues à des difficultés rencontrées au virage du Nord (enchevêtrement de canalisations) et à la nécessité de changer une partie du collecteur sur une longueur plus importante que prévue. Le coût initial devrait être respecté, le supplément de dépenses entrant dans le poste "imprévus" figurant au budget.

Détournement du collecteur de La Carraye

Monsieur Didier Deladoey : le coût final s'élève à CHF 230'000.--. Les prévisions au budget étaient de CHF 300'00.--.

Trophée inter-entreprises DEFI

Monsieur Jean-Marc UDRIOT : le week-end de la Nuit des Fées accueillera également le Trophée inter-entreprises DEFI, soit env. 160 personnes. Les épreuves du samedi se dérouleront à proximité du Centre sportif.

Assainissement piscine

Monsieur Jean-Marc UDRIOT : cet assainissement devrait se solder par un coût inférieur de quelques 5% par rapport au préavis, soit par CHF 430'000.-- au lieu de CHF 480'000.--.

Surfaceuse à glace

Monsieur Jean-Marc UDRIOT : GSL - Gestion Sportive Leysin, est sur le point d'acquérir une surfaceuse permettant de traiter la glace de la patinoire. Remplaçant la machine actuelle qui accuse quelques 30 ans, cette nouvelle machine fonctionnera au gaz, ce qui représente une première en Suisse. Il s'agit d'une opération concernant purement GSL, sans participation communale.

6.- INTERPELLATIONS

Aucune interpellation n'est parvenue au Bureau du Conseil.

7.- MOTIONS

Aucune motion n'est parvenue au bureau du Conseil.

8.- PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

Enneigement mécanique

Monsieur José CRESPO rappelle que la mise à l'enquête se terminera le 15 juillet et que demande avait été faite, lors du Conseil communal du 19 février dernier, afin que le coût des travaux soit connu avant le début du chantier. Il se pose la question de savoir si, en l'absence d'opposition, le chantier va débiter dès la fin du délai d'enquête publique.

Monsieur le Syndic répond que d'ici demain, toute opposition est encore possible. Aujourd'hui, il n'est pas en mesure de répondre à la question relative aux coûts, une réunion étant encore prévue ce vendredi pour traiter de ce sujet.

Nouveau local du feu

Monsieur José CRESPO demande si tel que ce bâtiment se présente aujourd'hui, les travaux sont terminés.

Monsieur Patrick NEGRI répond que la peinture de la façade côté Nord reste encore à faire, travaux qui seront entrepris très prochainement.

La parole n'est plus demandée et la discussion est close.

La séance est levée à 21 h 20 et Monsieur Denis RIME remercie Mesdames et Messieurs les Conseillers pour leur attention et la Municipalité pour sa présence.

Leysin, le 30 juillet 2004.

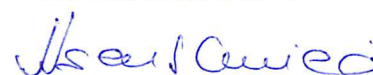
Pour le Conseil Communal :

Le Président :



Denis RIME

La Secrétaire a.i :



Janine ISENSCHMIED

Annexe : tableau comparatif compte n° 160 "Tourisme"



3 nov. 04




TABLEAU COMPARATIF COMPTE N° 160 "TOURISME"

Ce tableau comparatif fait suite à la remarque de certains membres de la Commission des finances, concernant les comptes 2003

LIBELLE	2003	2002	2001	2000	1999
Excédent de charges différence entre charges et revenus	703'674.00	734'669.00	730'734.00	797'027.00	633'570.00
/ . Amortissements	177'000.00	157'000.00	157'000.00	81'920.00	81'920.00
= Excédent de dépenses	526'674.00	577'669.00	573'734.00	715'107.00	551'650.00
Revenus totaux	14'200'995.00	13'978'930.00	12'793'864.00	11'834'744.00	13'256'559.00
Ratio en %	3.68	4.10	4.47	6.00	4.13

Remarque sur exercice 2003 : l'illumination de Noël a été déduite de l'excédent de charges (préavis 5/03) 154'618.55